

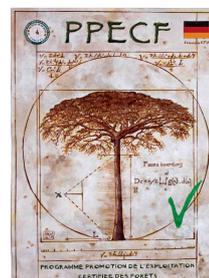
PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

Formulaire de demande de Co-financement

A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	de / GROUPEMENT DE LA FILIERE BOIS DU CAMEROUN(GFBC)
Nom du contact	JACQUES DUPANLOUP
Adresse	BP 495 Yaoundé
Téléphone"	+ 237 22 20 21 57
Fax :	+ 237 22 20 21 58
E-mail :	gfbcam@yahoo.fr

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Projet VIH/IST/Sida- VIH/TB : Poursuite des activités de Prévention et de Prise en Charge au sein des sites forestiers des entreprises du groupement et adhérents au projet(8).

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

ASSOCIATION

4. EMLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
CAMEROUN	CENTRE, EST, LITTORAL, SUD, SUD OUEST	PALLISCO : 10-030 ; 10-031; 10-039 ; 10-041;10-042; 10-044; 10-047b VICWOOD/THANRY : 10-001 CFC ; 10-002 CFC; 10-003 CFC; 10-004 CFC; 10-011 SAB; 10-015 CIBC; 10-007SEBC ALPI=10-051 GRUMCAM; 10-063 ALPICAM 2005 ; 10-026

		ALPICAM ; 10-053 GRUMCAM; 10-013 HABITAT 2000. 1475 FC MOULOUNDOU SFID : 10-054 MBANG ; 10-056 CUF: 09-019; 09-020; 09-023; 09-026/27 WIJMA: 09-24; 09-21; 09-025 SCIEB; 11-005 CAFECO; 09-22 CFK; PM: 10-062 DECOLVENAERE: 10-052; 10-02
--	--	--

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	2 phases : - 1^{ère} phase/janvier à décembre 2014 - 2^{ème} phase/Janvier à septembre 2015
Durée		1 an 6 mois
Budget estimé		
Financement demandé		

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Le Groupement de la Filière Bois du Cameroun est une association regroupant une dizaine d'entreprises forestières qui sont reconnues sur le plan national comme les plus en avance dans la gestion durable et responsable de leurs forêts. Ces dernières se sont engagées dans le processus de Certification dans les années 2000 et sont pour les unes certifiées FSC™ et pour les autres en cours de certification. Le Président de la République du Cameroun a ratifié les Accords de Partenariats volontaires FLEGT le 09 août 2011, et le groupement a été l'un des acteurs ayant œuvré au succès de l'implantation du régime d'autorisation FLEGT au Cameroun. Les entreprises du syndicat sont soumises aux APV, c'est dire que les questions de Légalité pour ces dernières sont primordiales, et incluent un ensemble de bonnes pratiques en matière sociale, notamment vis-à-vis de leurs travailleurs, ayant-droits, populations riveraines et autochtones (peuple pygmées).

10 entreprises du groupement ont la particularité de s'être investies pendant plus de 5 ans dans un projet œuvrant à la lutte contre le VIH et le Sida dans le secteur forestier, par la mise en place d'un programme de prévention et de PEC, sur un total de 34 sites forestiers. Le projet avait été créé par le GFBC, avec l'aide de la GIZ (Coopération Internationale Allemande) et d'autres partenaires techniques et financiers qui ont participé à son déploiement entre 2007-2013¹.

En 2014 les activités se poursuivront sans aucun accompagnement, ce qui peut constituer un handicap dans la poursuite des activités, et pour la préservation des acquis du projet. En effet, une moyenne de **400** pairs éducateurs ont été formés annuellement au sein des entreprises et dans les communautés à la mise en œuvre d'activités pour le changement de comportement, près de **40** campagnes de sensibilisation et **80** causeries éducatives ont été réalisées par an ; le personnel médical, entendu médecins et infirmiers ont été formés dans les entreprises à la PEC du VIH et du Sida, et **257** PVVIH éligibles sont sous traitement ARV et **100** PVVIH sous traitement préventif de la tuberculose qui est une affection récurrente chez les immuno déprimés.

Une étude d'impact menée en 2011 dans les entreprises démontrait qu'une meilleure perception du VIH et une amélioration des comportements à risque sont enregistrés sur les sites forestiers y compris parmi les plus éloignés et les plus enclavés ; l'accès aux outils de sensibilisation et aux services de Lutte contre le VIH (dépistage...), a été facilité.

L'objectif du présent projet est de maintenir cette mobilisation dans la lutte contre le VIH, en poursuivant dans la même dynamique.

L'année prochaine(2014), il est prévu qu'une cellule de gestion et d'accompagnement des activités sur les sites, soit créée au GFBC, et c'est cette cellule qui a conduit le projet de 2009 à 2013, spécialisée dans la mise en œuvre d'activités de santé dans le secteur forestier, qui aura la responsabilité de déployer le présent projet. Une esquisse de plan d'action ébauché dans le Cadre Logique (ANNEXE VIII) situe la nouvelle intervention dans **8** entreprises forestières, soit **29** sites. Les activités telles que celle de formation de pairs éducateurs et personnel soignant, dépistage du VIH et PEC, seront revalorisées. La prise en compte du genre et populations vulnérables sera poursuivie.

¹Le projet a eu également comme partenaires une ONG française Partenaires Contre le Sida(PCS) qui était financée par l'AFD, de 2008 à 2011 ; et ensuite le laboratoire IRD/IMPM/CREMER qui est entré au projet en 2012 et s'occupait de la réalisation des campagnes de dépistage du VIH (mise à disposition des consommables et expertise laboratoire).

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Les 8 entreprises forestières sont engagées dans une logique citoyenne qui implique la prise en compte des exigences sociales notamment en matière de VIH, de leurs travailleurs, ayant droits et populations riveraines tel que le stipule les documents de politique VIH que toutes ont adoptées, et souhaitent préserver le capital santé de leurs travailleurs. Tous les efforts entrepris en ce sens par les entreprises à ce jour qui s'inscrivent dans une démarche continue de leurs pratiques de gestion forestière et industrielle durable, ont contribué à l'obtention du Certificat FSC™ pour certaines, dans un premier temps et la soumission aux APV.

Les sociétés ont intégré les activités de lutte contre le VIH dans leurs activités statutaires, et réfléchissent à la meilleure option pour le maintien d'une cellule de supervision des activités au niveau du GFBC. L'appropriation des activités par les entreprises a été encouragée, mais l'accompagnement du projet reste primordial car la PEC du VIH étant complexe dans le secteur forestier au Cameroun du fait de l'éloignement et les problèmes de fonctionnement des Upec (Unités de Prise en Charge), les problèmes fréquents de rupture des réactifs et des ARV..., le projet va poursuivre avec le rôle de facilitateur qu'il a tenu pendant toutes ces années. Un autre problème qui se pose également ici est celui du roulement des travailleurs qui est très prononcé, ce qui affecte l'activité de formation des acteurs de lutte et nécessite une stratégie annuelle de renouvellement d'acteurs formés ...

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

L'exploitation forestière est considérée comme l'un des secteurs professionnels les plus à risque de transmission du VIH, du fait de la mobilité des travailleurs qui se déplacent parfois loin de leurs familles, la sous scolarisation d'une forte proportion de ses travailleurs, du faible accès des populations aux moyens de communication et outils de sensibilisation.... Cet état de fait est renforcé notamment en l'absence de toute politique préventive du VIH et du Sida, et les entreprises membres du projet ont à cœur de préserver les acquis dans leur combat contre la pandémie, par une vigilance tous azimuts qui ne doit pas se relâcher.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif poursuivi par le projet est la Réduction de la vulnérabilité aux IST/VIH/TB des travailleurs et membres de famille du secteur forestier au sein de 8 entreprises forestières au Cameroun, par le développement des activités de prévention et de prise en charge des personnes séropositives.

La cellule de supervision des activités qui sera créée au siège du GFBC et qui tient lieu d'organe de reconversion de l'équipe de coordination du projet du GFBC, sera chargé de conduire cette intervention dans les 8 entreprises.

L'intervention sera menée selon les axes prédéfinis à savoir :

- **Coordination/Politique** : qui définit les stratégies opérationnelles, coordonne et harmonise les interventions sur les sites, assure le lien et le plaidoyer auprès des administrations de santé et programmes techniques, et autres organisations.
- **Renforcement de capacités** : adressé aux pairs éducateurs travailleurs, conseillers communautaires pour le renforcement de capacités/formation à la mise en œuvre d'activités visant le changement de comportement des bénéficiaires. S'adresse également au personnel soignant dans le cadre du suivi des PVVIH.
- **Sensibilisation et dépistage VIH** : les acteurs qui ont été formés au sein des entreprises réalisent leurs activités de manière autonomes. L'appui du projet se fera à la mise à disposition des supports de communication tels que les affiches, flyers, T shirts, préservatifs... en ce qui concerne le dépistage, une campagne annuelle de dépistage réalisé par le projet sur chaque site.
- **Prise en charge du VIH- VIH/TB** : l'intervention se poursuivra sur le circuit des soins par la réalisation des CD4 et des bilans pré thérapeutiques, l'enregistrement des patients aux comités thérapeutiques, l'appui à la mise sous traitement ARV des personnes en indication et à la mise sous traitement préventif à l'INH de la tuberculose, et enfin le suivi de l'observance.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires sont :

- Les travailleurs et ayant droits ; sous traitants, populations riveraines

Ceux-ci seront en droit de continuer de bénéficier d'un paquet d'activités et de services de qualité.

- Les femmes

Les interventions permettront une plus grande prise en compte du genre, car les femmes sont en minorité dans le secteur forestier mais plus vulnérable à l'infection du VIH.

- Les populations autochtones

La protection des populations autochtones est entrée comme une priorité dans les plans sociaux des entreprises et de ce fait l'intégration de ces peuples et la prise en compte leur spécificité ont toujours été observés par le projet. Des pairs éducateurs Baka ont été formés afin qu'ils puissent sensibilisés au sein de leur communauté ; le dépistage du VIH et la prise en charge ont été réalisés.

- Les entreprises

Cette intervention leur permettra de continuer dans l'amélioration des préoccupations de santé de leurs travailleurs, et de gestion forestière durable et responsable.

- Les capacités communautaires et le système sanitaire

La formation des pairs éducateurs en entreprise et des conseillers communautaires contribue à renforcer les capacités communautaires sur les sites pour amener à un changement notable de mentalité ; la formation du personnel soignant contribue à renforcer le système sanitaire.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Dans leur grande majorité les sociétés du groupement sont concernées par les APV, ce qui témoigne d'une reconnaissance internationale en matière de bonne gestion forestière et implique également une politique sociale de 1^{er} ordre à l'endroit des employés, familles...

Cette politique sociale s'est traduite par la mise en œuvre d'activités de santé publique, et la recherche de stratégies de pérennisation de ces activités sur les sites.

La mise en place de ce projet s'inscrit dans le plan d'actions FST™ 2013-2014 des sociétés du groupement adhérent à ce projet, visant à identifier annuellement les actions à mener dans le cadre de l'obtention et/ou du maintien du certificat ;

Cette intervention s'insère donc pleinement dans le principe de la GRILLE I de la Légalité régissant la CONVENTION D'EXPLOITATION, spécifiquement sur le critère 4 de la GRILLE : "L'entité forestière exploitante/transformatrice respecte ses obligations en matière sociale", référence législative, réglementaire et normative, la **Loi 64/LF/23 du 13/11/1964** portant protection de la santé publique.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'objectif poursuivi par le PPEFC est de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelle des ressources forestières, et d'accroître la surface des forêts de productions certifiées dans le bassin du Congo. Afin d'y arriver, le Programme s'est fixé trois grandes lignes d'action pour intervenir :

- La mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux acteurs privés et publiques,
- L'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts grâce à des formations et des activités spécifiques liées à la certification,
- Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable pour améliorer les approches de la certification ; promouvoir la transparence dans l'exploitation certifiée et informer, tout en rassemblant les acteurs actifs dans la certification.

La présente intervention permettra tout d'abord de répondre aux 2 premiers objectifs du PPEFC par l'appui aux sociétés du groupement dans le maintien pour certaines de leur certificat FSC™ ou équivalent et pour d'autres l'obtention de ce certificat ou équivalent.

En effet, cette intervention s'insère dans le respect du Principe 4, de la Grille de Contrôle FSC™ : « Les opérations de gestion forestière doivent préserver ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales ».

De plus, ces sociétés témoignent au Cameroun de la possibilité d'atteindre la certification FSC™, et donc participent à la fois à l'amélioration de la qualité de l'exploitation forestière, mais sont aussi un exemple pour d'autres sociétés forestières qui voudraient s'orienter vers une éco-certification ou équivalent.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Ce projet est soumis à un certain nombre d'hypothèses et de risques :

Hypothèses

- Adhésion des bénéficiaires aux activités de sensibilisation, de dépistage et de prise en charge
- offre de services de qualité aux usagers dans les formations sanitaires des entreprises

Risques

- La démotivation des acteurs de lutte contre le VIH et le Sida formés en entreprise et dans les communautés.
- Les difficultés financières rencontrées par les entreprises, qui empêcheraient la poursuite des activités sur les sites forestiers

Mesures d'atténuation

- Augmenter la prise de conscience des acteurs de lutte sur leur contribution à la lutte contre le VIH et le Sida au sein de leur localité/communauté
- Plaidoyer permanent auprès des chefs d'entreprises sur l'importance des activités menées et des bénéfices générés

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO.**

- Voir Annexe III

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email [**ppecf.comifac@gmail.com**](mailto:ppecf.comifac@gmail.com)

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre

organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.